

Les internats

Note

Contexte

En France, à la rentrée 2022, **3,3 % des élèves du second degré sont internes** dans les établissements de l'Éducation nationale. Ce sont près de **20 % des élèves** de l'enseignement public qui étaient internes dans les années **1960**, seuls **3,5 %** l'étaient en l'an **2000**. Ce sont **22% des places en internat qui ne sont pas occupées** dans les internats du second degré public. (DEPP, 2022).

Cette baisse de fréquentation s'explique par l'amélioration des **infrastructures de transport**, la diminution de la **population rurale**, et le **maillage plus dense** du territoire français en établissements scolaires. Les parents sont également devenus plus réticents à faire le choix de l'internat au regard des **normes de parentalité** qui incitent à élever son enfant au quotidien.

Depuis le début des années 2000, l'internat a pourtant été **relancé du point de vue politique**. Il incarne une opportunité de « **réussite éducative** », laquelle renvoie à la fois à la **tenue scolaire des élèves** (assiduité, résultats, etc.), à leur **tenue civique** (relations aux autres, rapport aux règles, etc.), et plus largement à leur **autonomie** et à leurs **capacités d'intégration sociale**.

Évolution indicative des internats

- **1999, la « relance de l'internat scolaire »** : impulsée par le ministère Lang. Face à un retour particulièrement marquant des « émeutes » urbaines, les pouvoirs publics ont voulu faire de l'internat un moyen de prise en charge, d'encadrement et de promotion pour les jeunes appartenant **aux franges défavorisées de la population**.
- **2005, les internats de réussite éducative** : dans le cadre de la Loi de Cohésion sociale portée par le ministère Borloo, le *Programme de Réussite éducative* comprend un volet « internat de Réussite éducative » ; il s'agissait, à travers ce programme, de prendre en charge et d'accompagner des enfants et adolescents repérés comme étant « **en fragilité** » – difficultés relationnelles, physiques, économiques ou sociales (conditions de vie), ou encore médicales (handicaps mal identifiés ou mal compensés).

- **2009, les internats d'excellence** : appelés à prendre la place des précédents dans les programmes publics, ils ciblent **des jeunes « à potentiel »**, dont les conditions socio-économiques ne favorisent pas la réussite ou la poursuite d'ambitions à la hauteur de leurs talents. Pour cela, leur sont offerts **un encadrement renforcé** de leur travail scolaire, une palette d'activités culturelles, des activités sportives, etc.
- **2010, les établissements de réinsertion scolaire** : la création des ERS fait suite aux États généraux sur la sécurité à l'École des 7 et 8 avril 2010. Dans treize académies, ont ainsi été ouverts seize établissements de réinsertion scolaire. La cible est celle **des élèves extrêmement perturbateurs**. Ces internats portés par l'Education Nationale s'appuient sur **un partenariat** fort avec la **PJJ** ainsi qu'un accord avec les **Conseils Généraux** et sont destinés à apporter une réponse pérenne à la prise en charge de ces élèves problématiques.
- **2016, les internats de la réussite pour tous** : dans le cadre de la loi pour la refondation de l'école de la République, ces internats doivent contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales, suivant l'idée que ce mode de scolarisation est un puissant vecteur d'égalité sociale.
- **2019, le plan Internats du XXIe siècle** : décliné dans le cadre de l'école de la confiance, il a pour objectif de créer 240 internats à projets et d'accueillir 13 000 jeunes dans trois types de structure : les internats d'excellence ; les « résidences à thèmes », principalement dans les zones rurales et de montagne ; les internats des Campus des métiers et des qualifications, pour les élèves de la voie professionnelle.
- **2021, les internats tremplins** : dans la continuité des dispositifs relais et du plan de lutte contre la violence de 2019, ces internats visent la prise en charge des élèves en situation de décrochage, qui sont **en rupture profonde** avec les exigences de la vie des établissements scolaires ou **en incapacité de faire évoluer leur comportement** au sein d'un établissement sans un accompagnement spécifique. 8 internats tremplins sont répartis sur le territoire accueillant chaque année une centaine de collégiens.

Quelle efficacité des internats ?

Dominique Glasman rappelle dans une synthèse sur la question que « **l'internat n'a pas, en lui-même, des vertus pédagogiques qui feraient effet, quels que soient les élèves qu'il reçoit**. Pour tirer parti de l'internat, il faut vraisemblablement être équipé pour le faire » (Glasman, 2014). En d'autres termes, **les internats bénéficient**, du point de vue scolaire ou de celui des socialisations, **aux élèves volontaristes pour lesquels il est considéré comme une ressource**. C'est ce qui assure par exemple le succès des internats britanniques qui accueillent une frange significative des élites (Duffell, 2020).

En termes de **conditions matérielles de travail et de vie sociale**, les expériences sont diversement appréciées **en fonction des élèves et des contextes**, ce qui renvoie à un classique **effet établissement** qui s'applique aussi aux internats. L'expérimentation

engagée dans le premier internat d'excellence de **Sourdun** qui a entraîné des résultats très favorables aux élèves **fait figure d'exception**.

Les quelques **études statistiques** disponibles en France confirment les travaux menés dans d'autres pays. Une évaluation récente de la DEPP portant sur les internats en lycée, conclut que « l'internat propose, en moyenne sur l'ensemble des lycéens, des conditions d'hébergement globalement satisfaisantes (..). **Les élèves internes réussissent aussi bien que les autres élèves, voire un peu mieux en lycée professionnel** (Farges & Monso, 2023). La réussite plus favorable en LP s'explique par une continuité scolaire mieux assurée. Les internats sont **plus performants du point de vue de l'aménagement du territoire et de la diversification de l'offre de formation**, que sur de strictes questions de **résultats scolaires**.

Du côté **des internats à vocation plus coercitive** tels que les Établissements de réinsertions scolaires, **les évaluations conduites à l'internationale sont négatives**. En particulier, les **effets de concentration des élèves les plus en difficultés** posent des problèmes de mimétisme qui peuvent **favoriser l'entrée dans des carrières délinquantes**, sur le même mode que les passages en prison. Un rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale sur les ERS, pointe **une mise en place précipitée** de ces structures en 2012, **un engagement très inégal des départements** et des **résultats mitigés** au regard des moyens engagés.